

République Française

Département de Savoie

COMMUNE DE MOTZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le

ID : 073-217301803-20240802-2024_AOUT_2-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

L'an deux mille vingt quatre

Le deux août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 29 juillet 2024

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Roland Rémondat, Monsieur Vincent Laloy, Madame Zoé Buckley, Monsieur Olivier Morelle

Etaient absents excusés : Madame Myriam Ortiz-Gutierrez (pouvoir donné à Madame Marie-Thérèse Dejeu)

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

Objet : modification de l'arrêté portant réglementation du colombarium et du jardin du souvenir

Madame Marie-Thérèse Dejeu, adjointe en charge des affaires sociales, rappelle l'arrêté du 01 mars 2023 portant réglementation du colombarium et du jardin du souvenir, et notamment les articles rappelant le type de plaque identifiant les personnes inhumées. Ces articles n'étant pas assez précis, il semble nécessaire de modifier cet arrêté.

Des renseignements ont été pris auprès des professionnels des pompes funèbres.

Madame Marie-Thérèse Dejeu propose donc que les gravures soient réalisées directement sur les portes du colombarium, en caractères dorés et selon le type de police défini par l'arrêté municipal modificatif, afin d'harmoniser l'ensemble du monument.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de Madame Marie-Thérèse Dejeu :

✓ Les gravures seront réalisées directement sur les portes du colombarium

✓ Caractères dorés selon le type de police défini par l'arrêté municipal modificatif

- charge Monsieur le maire de modifier en ce sens l'arrêté municipal du 01 mars 2023

Pour extrait conforme

Le Maire
Daniel CLERC



La Secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEU